

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 25 septembre 2018

Délibération
n° CFVU 2018 - 45

relative à la convention de partenariat
entre UT1 (TSM) et l'Association MidiSup et
le Centre de Formation des Apprentis Midisup, concernant le
Master Management parcours-type management du sport et du tourisme

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-6-1 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la convention de partenariat entre UT1 (TSM) et l'Association MidiSup et le Centre de Formation des Apprentis Midisup, annexée à la présente délibération.

La Présidente de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire,



Corinne MASCALA

CONVENTION N° 2017/03

Entre

L'Université Toulouse 1 Capitole

SIRET : 193 113 826 00013

2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9
représentée par sa Présidente, Madame Corinne MASCALA

ci-après dénommée « UTIC »

agissant au nom et pour le compte de Toulouse School of Management
2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse cedex 9
représenté par son Directeur, Monsieur Hervé PENAN

ci-après dénommée « TSM »

Et

L'association MidiSup, loi 1901

SIRET : 499 179 307 00016

118 route de Narbonne - BP 14209 - 31432 Toulouse cedex 04
représentée par son Président, Monsieur Éric DE SAINTIGNON

ci-après dénommée « l'association MidiSup »

Et

Le Centre de Formation d'Apprentis MidiSup

N° UAI : 0312755B

118 route de Narbonne - BP 14209 - 31432 Toulouse cedex 04
représenté par son directeur, Monsieur Alain AYACHE

ci-après dénommé « le CFA MidiSup »

Attendu que :

- **TSM** (Toulouse School of Management) est un établissement d'enseignement supérieur rattaché à l'Université Toulouse 1 Capitole. TSM propose des diplômes de Licences et Masters dans les principales disciplines du management : comptabilité-contrôle, finance, gestion des ressources humaines, marketing, stratégie ;
- **L'association MidiSup**, association loi 1901, a tenu son assemblée constitutive le 14 février 2007. Elle a été déclarée le 23 avril 2007 à la Préfecture de la Haute-Garonne et a été enregistrée sous le numéro SIRET : 499 179 307 00016 à l'INSEE le 20 juillet 2007 afin de servir d'organisme gestionnaire du CFA MidiSup ;
- **Le Centre de Formation d'Apprentis MidiSup** a été créé en application du sixième alinéa (2è) de l'article L.115-1 du code du travail par convention entre le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et l'association MidiSup le 12 juin 2007 à Toulouse.

Et que :

- Les cocontractants ont la volonté de mettre en place et de réaliser, au sein de TSM et dans le cadre du dispositif CFA MidiSup, une formation par la voie de l'apprentissage conduisant au diplôme de Master Management du Sport et du Tourisme ;
- La décision du conseil d'administration de l'association MidiSup en date du 11 juillet 2017 approuve la mise en place d'une formation initiale sous statut d'apprenti au sein de Toulouse School of Management ;
- La décision du conseil de TSM en date du 3 mars 2017 valide l'ouverture, sous statut d'apprenti, de la formation Master Management du Sport et du Tourisme (précédemment intitulée « Ingénierie et Management des Organisations Sportives -IMOS-), à partir de la rentrée 2017, et mandate le directeur pour préparer la convention avec le CFA MidiSup.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. OBJET DE LA CONVENTION

En application de l'article L.116-1-1 du code du travail, le CFA MidiSup conclut avec Toulouse School of Management (TSM) la présente convention aux termes de laquelle il est précisé que TSM organise l'intégralité des enseignements de la formation conduisant au diplôme de Master Management du Sport et du Tourisme, sous statut d'apprenti, enseignements normalement dispensés par le centre de formation d'apprentis.

Article 2. FORMATION DISPENSÉE ET DIPLÔME PRÉPARÉ

La formation Master Management du Sport et du Tourisme sous statut d'apprenti se déroule sur 2 ans en alternance selon le calendrier prévisionnel reproduit en annexe 1. La formation conduit au diplôme de Master Management du Sport et du Tourisme.

Article 3. RESPONSABILITÉS

En application de l'article L.116-1-1 du code du travail, le CFA MidiSup conserve la responsabilité administrative et pédagogique des enseignements dispensés.

Article 3.1. Responsabilité pédagogique

Selon l'article R.116-11 du code du travail, le directeur du CFA MidiSup doit assurer la coordination entre la formation dispensée et la formation en entreprise.

Cependant, le directeur de TSM est le garant de la pédagogie de la formation conduisant au diplôme de Master Management du Sport et du Tourisme sous statut d'apprenti. Il est secondé pour les tâches pédagogiques, éducatives et administratives, par une équipe composée d'enseignants et d'administratifs. Il assume une partie des missions confiées par les textes au directeur d'un CFA et décrites à l'article R.116-11 du code du travail. En particulier :

- il constitue une équipe pédagogique, la coordonne et l'anime ;
- il établit pour chaque formation les progressions conformes aux annexes pédagogiques de la convention ;
- il désigne pour chaque apprenti un formateur spécialement chargé de suivre la formation de cet apprenti en entreprise et à l'université ;
- il organise l'entretien prévu à l'article L.115-2-1 du code du travail dans les deux mois suivant la signature du contrat d'apprentissage ;
- il organise le suivi individualisé des apprentis ;
- il organise la liaison avec les tuteurs et/ou maîtres d'apprentissage.

Article 3.2. Responsabilité administrative

Selon l'article R.116-11 du code du travail, le directeur du CFA MidiSup conserve la responsabilité administrative des enseignements dispensés.

Pour ce faire, TSM transmettra tout au long de la scolarité au CFA MidiSup :

- les états de présence des apprentis ;
- les états récapitulatifs des heures assurées par les enseignants.

Article 3.3. Responsabilité financière

Le CFA MidiSup :

- établit le budget du CFA incluant le budget des formations dispensées qu'il communique au Conseil Régional et au Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage (SAIA) ;
- assure la responsabilité financière des conventions pédagogiques. À ce titre, il est responsable de la transmission de toutes les données comptables et financières demandées par le Conseil Régional et le SAIA ;
- assiste TSM lors de la préparation du budget de la formation ;
- transmet au Conseil Régional un compte-rendu de l'exécution budgétaire du CFA.

Toulouse School of Management :

- établit une fois par semestre le compte-rendu des dépenses dans le cadre normalisé fourni par l'organisme gestionnaire du CFA MidiSup et adresse une facture au CFA ;
- assure la responsabilité de son budget dans le cas où il se trouverait confronté à une sous-activité (sous-effectifs,...) et qu'il ait manifesté la volonté d'ouvrir ou de maintenir la formation nonobstant l'avis du CFA.

Article 4. RECRUTEMENT DES APPRENTIS

La formation dispensée s'adresse à des candidats titulaires d'une licence (ou toute autre formation ou expérience jugée équivalente par un jury d'admission) ayant à la fois :

- moins de 30 ans au jour du démarrage de la formation (à la signature du contrat d'apprentissage), sauf dérogations légales ;
- été déclarés admis par les entreprises d'accueil à l'issue d'entretiens visant à confirmer le profil et la motivation en cohérence avec la fonction visée.

Le responsable pédagogique du Master Management du Sport et Tourisme, placé sous l'autorité du directeur de TSM, désigne tous les ans une commission, placée sous l'autorité de la présidente de l'université, chargée d'arrêter la liste des candidats admissibles puis les candidats admis.

Les contrats d'apprentissage sont validés et visés par le CFA MidiSup.

Article 5. ALTERNANCE ET RÔLE DU TUTEUR PÉDAGOGIQUE

Le responsable pédagogique du Master Management du Sport et du Tourisme, sous l'autorité du directeur de TSM, valide la liste des enseignants assurant la mission de tuteur pédagogique pour chaque apprenti. Chaque tuteur pédagogique doit :

- accompagner l'apprenti dans son parcours et son projet professionnel en l'aidant à faire le lien entre la formation en entreprise et la formation en université ;
- veiller à la cohérence des sessions TSM-entreprise et en particulier s'assurer de la mise à jour du carnet de liaison par l'apprenti ;
- coordonner la progression des apports et intervenir dans le cas de dérive ;
- entretenir la relation et assurer la coordination entre TSM, le CFA MidiSup et l'entreprise ;
- rester en liaison permanente avec le maître d'apprentissage (tuteur professionnel) ;
- effectuer au moins deux visites par an dans l'entreprise de l'apprenti.

Article 6. DISPOSITIONS PÉDAGOGIQUES

Les dispositions pédagogiques fixées dans les annexes (cf. annexe 2) définissent la durée totale de la formation assurée, la distribution des heures d'enseignement par année, dans le respect des dispositions de la réglementation applicable au diplôme, le nombre minimal et maximal d'apprentis par année de formation fixés par le Conseil Régional d'Occitanie, ainsi que les modalités de transport, logement et restauration des apprentis.

Le contenu du programme pédagogique est rappelé dans les annexes (cf. annexe 3)

La présidente de l'université arrête chaque année la composition du jury en charge de l'appréciation des résultats qui statuera en fin de parcours pédagogique sur l'attribution du diplôme. Ce jury intégrera notamment des représentants des entreprises partenaires.

Article 7. RÉGLEMENTS

Article 7.1. Règlement intérieur

Les étudiants sous contrat d'apprentissage sont tenus de se conformer au règlement intérieur de l'Université de Toulouse 1 Capitole-TSM.

Article 8. RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROTECTION SOCIALE

Le CFA MidiSup demeure civilement responsable au sens de l'article 1384 du Code civil.

L'accueil des apprentis est délégué par le CFA MidiSup au directeur de TSM. Le suivi présentiel des étudiants se fera au moyen du livret électronique de l'apprenti accompagné d'un justificatif d'absence. En effet, le directeur de l'établissement est responsable des apprentis durant leur séjour dans son établissement.

Article 9. MODALITÉS FINANCIÈRES

TSM est tenu de réaliser un budget prévisionnel, validé par son directeur, qui devra parvenir chaque année au CFA MidiSup au plus tard avant le démarrage des formations de l'année en cours. Sur cette base, en conformité avec l'article 3, un avenant annuel financier sera établi, fixant le montant dû selon la situation de l'année en cours (effectifs, nombre de promotions, ...), déductions faites des apports consentis par TSM pour la formation Master Management du Sport.

Les recettes du CFA MidiSup sont essentiellement destinées au paiement des formations dispensées au sein des différents établissements d'accueil, après déduction des frais d'administration et de fonctionnement dont le montant sera mentionné dans l'avenant après décision du conseil d'administration du CFA MidiSup.

Ces recettes sont notamment composées de :

- de la taxe d'apprentissage,
- de subventions publiques,
- de dons, ...

En particulier, chaque année, le CFA MidiSup :

- reçoit la taxe d'apprentissage des entreprises par l'intermédiaire d'Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage ;
- gère et suit les demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Occitanie. En effet, les effectifs retenus pour le calcul de la subvention régionale d'équilibre sont ceux constatés au 1^{er} janvier de chaque année.
- paie à TSM, tout au long de la présente convention, le coût global de la formation dispensée. Ce montant est lié au nombre d'apprentis formés et au coût préfectoral défini par la Région. Ces paiements s'effectueront uniquement sur présentation de factures de l'établissement d'accueil de la formation au CFA MidiSup, selon le rythme souhaité prévu à l'article 3.3 et en fonction de l'encaissement des ressources du CFA MidiSup.
- pourra également rembourser, selon ses capacités financières et sur présentation de projets validés par le conseil d'administration du CFA MidiSup, des factures de frais d'équipements liés directement à la formation dispensée par TSM.

Article 10. RECONDUCTION - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour 2 années de formation de Master Management du Sport et du Tourisme sous statut d'apprenti, démarrant à la rentrée scolaire 2017.

Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une des parties avec un préavis de 12 mois.

Les parties mettent fin d'un commun accord à la présente convention lorsque la formation ne donne plus lieu à recrutement.

TSM s'engage à terminer toute année de formation engagée.

La convention peut être modifiée par des avenants.

Article 11. RÉGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à rechercher par les voies amiables le règlement de leurs différends, avant tout recours au Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Toulouse, le

Pour l'Université Toulouse 1 Capitole
Madame Corinne MASCALA
Présidente

Pour Toulouse School of Management
Monsieur Hervé PENAN
Directeur

Pour l'Association MidiSup
Organisme gestionnaire du CFA MidiSup
Monsieur Eric DE SAINTIGNON
Président

Pour le CFA MidiSup
Monsieur Alain AYACHE
Directeur

ANNEXE 1

Calendrier - Organisation de l'alternance

MASTER 1 - 2017-2018

SEMAINES 2017-2018	MASTER 1
28 août - 1 ^{er} septembre 2017	
4 septembre - 8 septembre	
11 septembre - 15 septembre	Cours
18 septembre - 22 septembre	Cours
25 septembre - 29 septembre	Entreprise
2 octobre - 6 octobre	Entreprise
9 octobre - 13 octobre	Cours
16 octobre - 20 octobre	Cours
23 octobre - 27 octobre	Entreprise
30 octobre - 3 novembre	Entreprise
6 novembre - 10 novembre	Cours
13 novembre - 17 novembre	Cours
20 novembre - 24 novembre	Entreprise
27 novembre - 1 ^{er} décembre	Entreprise
4 décembre - 8 décembre	Cours
11 décembre - 15 décembre	Cours
18 décembre - 22 décembre	Examens
25 décembre - 29 décembre	Entreprise
1 ^{er} janvier - 5 janvier 2018	Entreprise
8 janvier - 12 janvier	Cours
15 janvier - 19 janvier	Cours
22 janvier - 26 janvier	Entreprise
29 janvier - 2 février	Entreprise
5 février - 9 février	Cours
12 février - 16 février	Cours
19 février - 23 février	Entreprise
26 février - 2 mars	Entreprise
5 mars - 9 mars	Cours
12 mars - 16 mars	Cours
19 mars - 23 mars	Entreprise
26 mars - 30 mars	Entreprise
2 avril - 6 avril	Cours
9 avril - 13 avril	Cours
16 avril - 20 avril	Entreprise
23 avril - 27 avril	Entreprise
30 avril - 4 mai	Examens
7 mai - 11 mai	Entreprise
14 mai - 18 mai	Entreprise
21 mai - 25 mai	Entreprise
28 mai - 1 ^{er} juin	Entreprise
4 juin - 8 juin	Entreprise
11 juin - 15 juin	Entreprise
18 juin - 22 juin	Entreprise
25 juin - 29 juin	Entreprise
2 juillet - 6 juillet	Entreprise
9 juillet - 13 juillet	Entreprise
16 juillet - 20 juillet	Entreprise
23 juillet - 27 juillet	Entreprise
30 juillet - 3 août	Entreprise
6 août - 10 août	Entreprise
13 août - 17 août	Entreprise
20 août - 24 août	Entreprise
27 août - 31 août	Entreprise
3 septembre - 7 septembre	Entreprise*
10 septembre - 14 septembre	Entreprise*

* selon date de début de contrat

** date prévisionnelle

Calendrier - Organisation de l'alternance

MASTER 2 - 2017-2018

SEMAINES	MASTER 2
28 août - 1 ^{er} septembre	
4 septembre - 8 septembre	
11 septembre - 15 septembre	
18 septembre - 22 septembre	Cours
25 septembre - 29 septembre	Cours
2 octobre - 6 octobre	Cours
9 octobre - 13 octobre	Entreprise
16 octobre - 20 octobre	Entreprise
23 octobre - 27 octobre	Cours
30 octobre - 3 novembre	Cours
6 novembre - 10 novembre	Entreprise
13 novembre - 17 novembre	Entreprise
20 novembre - 24 novembre	Cours
27 novembre - 1 ^{er} décembre	Cours
4 décembre - 8 décembre	Entreprise
11 décembre - 15 décembre	Entreprise
18 décembre - 22 décembre	Cours
25 décembre - 29 décembre	VACANCES
1 ^{er} janvier - 5 janvier	VACANCES
8 janvier - 12 janvier	Cours
15 janvier - 19 janvier	Cours
22 janvier - 26 janvier	Entreprise
29 janvier - 2 février	Entreprise
5 février - 9 février	Cours
12 février - 16 février	Cours
19 février - 23 février	Entreprise
26 février - 2 mars	VACANCES
5 mars - 9 mars	Révisions
12 mars - 16 mars	Examens
19 mars - 23 mars	Entreprise
26 mars - 30 mars	Entreprise
2 avril - 6 avril	Entreprise
9 avril - 13 avril	Entreprise
16 avril - 20 avril	Entreprise
23 avril - 27 avril	Entreprise
30 avril - 4 mai	Entreprise
7 mai - 11 mai	Entreprise
14 mai - 18 mai	Entreprise
21 mai - 25 mai	Entreprise
28 mai - 1 ^{er} juin	Entreprise
4 juin - 8 juin	Entreprise
11 juin - 15 juin	Entreprise
18 juin - 22 juin	Entreprise
25 juin - 29 juin	Entreprise
2 juillet - 6 juillet	Entreprise
9 juillet - 13 juillet	Entreprise
16 juillet - 20 juillet	Entreprise
23 juillet - 27 juillet	Entreprise
30 juillet - 3 août	Entreprise
6 août - 10 août	Entreprise
13 août - 17 août	Entreprise
20 août - 24 août	Entreprise
27 août - 31 août	Entreprise
3 septembre - 7 septembre	Entreprise*
10 septembre - 14 septembre	Entreprise* Soutenance orale**
17 septembre - 21 septembre	Entreprise*
24 septembre - 28 septembre	Entreprise*

* selon date de début de contrat

** date prévisionnelle

Calendrier
Organisation de l'alternance
M1 IMOS et M2 IMOS
2017-2018/ 2018-2019

SEMAINES 2017-2018	MASTER 1	SEMAINES 2018-2019	MASTER 2
28 août - 1 ^{er} septembre 2017		17 septembre - 21 septembre 2018	Cours
4 septembre - 8 septembre		24 septembre - 28 septembre	Cours
11 septembre - 15 septembre	Cours	1er octobre - 5 octobre	Entreprise
18 septembre - 22 septembre	Cours	8 octobre - 12 octobre	Entreprise
25 septembre - 29 septembre	Entreprise	15 octobre - 19 octobre	Cours
2 octobre - 6 octobre	Entreprise	22 octobre - 26 octobre	Cours
9 octobre - 13 octobre	Cours	29 octobre - 2 novembre	Entreprise
16 octobre - 20 octobre	Cours	23 octobre - 27 octobre	Entreprise
23 octobre - 27 octobre	Entreprise	5 novembre - 9 novembre	Cours
30 octobre - 3 novembre	Entreprise	12 novembre - 16 novembre	Cours
6 novembre - 10 novembre	Cours	19 novembre - 23 novembre	Entreprise
13 novembre - 17 novembre	Cours	26 novembre - 30 novembre	Entreprise
20 novembre - 24 novembre	Entreprise	3 décembre - 7 décembre	Cours
27 novembre - 1 ^{er} décembre	Entreprise	10 décembre - 14 décembre	Cours
4 décembre - 8 décembre	Cours	17 décembre - 21 décembre	Entreprise
11 décembre - 15 décembre	Cours	24 décembre - 28 décembre	Entreprise
18 décembre - 22 décembre	Examens	31 décembre - 4 janvier 2019	Entreprise
25 décembre - 29 décembre	Entreprise	7 janvier - 11 janvier	Cours
1 ^{er} janvier - 5 janvier 2018	Entreprise	14 janvier - 18 janvier	Cours
8 janvier - 12 janvier	Cours	21 janvier - 25 janvier	Entreprise
15 janvier - 19 janvier	Cours	28 janvier - 1er février	Entreprise
22 janvier - 26 janvier	Entreprise	4 février - 8 février	Cours
29 janvier - 2 février	Entreprise	11 février - 15 février	Cours
5 février - 9 février	Cours	18 février - 22 février	Entreprise
12 février - 16 février	Cours	25 février - 1er mars	Entreprise
19 février - 23 février	Entreprise	4 mars - 8 mars	Cours
26 février - 2 mars	Entreprise	11 mars - 15 mars	Examens
5 mars - 9 mars	Cours	18 mars - 22 mars	Entreprise
12 mars - 16 mars	Cours	25 mars - 29 mars	Entreprise
19 mars - 23 mars	Entreprise	1er avril - 5 avril	Entreprise
26 mars - 30 mars	Entreprise	8 avril - 12 avril	Entreprise
2 avril - 6 avril	Cours	15 avril - 19 avril	Entreprise
9 avril - 13 avril	Cours	22 avril - 26 avril	Entreprise
16 avril - 20 avril	Entreprise	29 avril - 3 mai	Entreprise
23 avril - 27 avril	Entreprise	6 mai - 10 mai	Entreprise
30 avril - 4 mai	Examens	13 mai - 17 mai	Entreprise
7 mai - 11 mai	Entreprise	20 mai - 24 mai	Entreprise
14 mai - 18 mai	Entreprise	27 mai - 31 mai	Entreprise
21 mai - 25 mai	Entreprise	3 juin - 7 juin	Entreprise
28 mai - 1 ^{er} juin	Entreprise	10 juin - 14 juin	Entreprise
4 juin - 8 juin	Entreprise	17 juin - 21 juin	Entreprise
11 juin - 15 juin	Entreprise	24 juin - 28 juin	Entreprise
18 juin - 22 juin	Entreprise	1er juillet - 5 juillet	Entreprise
25 juin - 29 juin	Entreprise	8 juillet - 12 juillet	Entreprise
2 juillet - 6 juillet	Entreprise	15 juillet - 19 juillet	Entreprise
9 juillet - 13 juillet	Entreprise	22 juillet - 26 juillet	Entreprise
16 juillet - 20 juillet	Entreprise	29 juillet - 2 août	Entreprise
23 juillet - 27 juillet	Entreprise	5 août - 9 août	Entreprise
30 juillet - 3 août	Entreprise	12 août - 16 août	Entreprise

Calendrier
Organisation de l'alternance
M1 IMOS et M2 IMOS
2017-2018/ 2018-2019

SEMAINES 2017-2018	MASTER 1	SEMAINES 2018-2019	MASTER 2
6 août - 10 août	Entreprise	19 août - 23 août	Entreprise
13 août - 17 août	Entreprise	26 août - 30 août	Entreprise
20 août - 24 août	Entreprise	2 septembre - 6 septembre	Entreprise
27 août - 31 août	Entreprise	9 septembre - 13 septembre	Entreprise* Soutenance orale**
3 septembre - 7 septembre	Entreprise*	16 septembre - 20 septembre	Entreprise*
10 septembre - 14 septembre	Entreprise*	23 septembre - 27 septembre	Entreprise*

* selon date de début de contrat

** date prévisionnelle

Calendrier provisoire d'alternance 2018-2019 M1 Management du Sport et du Tourisme

Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019	Avril 2019	Mai 2019	Juin 2019	Juillet 2019	Août 2019	Septembre 2019
1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D
2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 V	2 L
3 L	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 M
4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M
5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J
6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V
7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S
8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D
9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L
10 L Rentrée	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 M
11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M
12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J
13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S	13 M	13 V
14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S
15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D
16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L
17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 M
18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J
20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S	20 M	20 V
21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D	21 M	21 S
22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D
23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L
24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 M
25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M
26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J
27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S	27 M	27 V
28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S
29 S	29 L	29 J	29 S	29 M	29 V	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D
30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L
	31 M		31 L	31 J		31 D		31 V		31 M	31 S	

Jour férié

Entreprise

Cours

Examens

MP Missions professionnelles suivi alternant par le tuteur universitaire

ANNEXE 2

FORMATION DISPENSEE

Lieu de formation: Toulouse School of Management

Désignation de la formation: Master 2 Ingénierie et Management des Organisations Sportives

Aire de recrutement: France

Durée de la formation: 2 ans

Nombre d'heures total: M1 : (366 + 1225) + M2 : (320 + 1365) = 3276 h

-A TSM: 366 + 320 heures = 686 h

-En entreprise : 1225 + 1365 heures sur la base de 35 semaines = 2590 h

Effectif admis annuellement : 8 mini / 12 maxi

Rythme de l'alternance : 15 jours en entreprise; 15 jours en formation + Temps plein de 4 mois (an 1) et 6 mois (an 2)

Modalités de contrôle : contrôle continu, deux mémoires portant sur les périodes passées en entreprise, évaluation des compétences professionnelles par le maître d'apprentissage.

Modalités de transport, logement et restauration des apprentis

- *Transport :* train métro bus à proximité de l'université
- *Restauration :* restaurant universitaire à proximité / ...

Annexe 3

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

MASTER 1



ECOLE DE MANAGEMENT

Master Droit, Économie, Gestion
mention Management
parcours-type Ingénierie et Management des Organisations Sportives
1ère année

année universitaire 2017-2018

1ère année de MASTER IMOS Option Management du Sport

Semestre 1	Enseignements	Crédits	Volume horaire		Modalités d'évaluation	
			CM	TD	Session Initiale	Session de rattrapage
UE 1	Droit du sport 1					
	Cadres Institutionnels du sport	2	15		CT écrit - 100%	CT - 100%
	Droit de la responsabilité	2	15		CT écrit - 100%	CT - 100%
UE2	Outils de gestion					
	Analyse et Gestion financière	3	15	6	CT écrit - 100%	CT - 100%
	Contrôle de gestion	3	15	12	CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report
UE 3	Gestion des équipements sportifs					
	Conception et programmation	3	15	12	CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report
	Pilotage et évaluation des organisations	3	15	9	CT écrit - 100%	CT - 100%
UE 4	Management stratégique					
	Stratégie des organisations sportives	3	12	6	CT écrit - 100%	CT - 100%
UE 5	Anglais	3		24	CT écrit - 100%	CT - 100%
UE 6	Professionnalisation 1					
	Simulation de gestion	2		18	CT - dossier 100%	CT - report
	Projets tutorés (1)	3	6	37,5	CT - dossier 100%	CT - report
	Création de site Web	3	3	12	CT - dossier 100%	CT - report
	Activités sportives, IAE Junior Conseil, Orchestre UT 1 Capitole				Bonifications	Bonifications report
Total semestre 1		30	111	136,5		

(1) Les étudiants participent à des projets tutorés par groupe de 4 personnes et sont suivis toute l'année par un enseignant qui se voit attribuer 5 heures TD par groupe de 4 étudiants. Sur l'hypothèse de 60 étudiants (48 option Sport et 12 option Tourisme), cela signifie qu'il y aura 15 projets collectifs, ce qui correspond à 15 * 5 HTD soit 75 HTD. Ces 75 HTD sont réalisées pour moitié au 1er semestre, pour moitié au second semestre.

Semestre 2	Enseignements	Crédits	Volume horaire		Modalités d'évaluation	
			CM	TD	Session Initiale G2	Session de rattrapage
UE 7	Droit du sport 2					
	Droit commercial du sport	2	18		CT écrit - 100%	CT - 100%
	Droit fiscal	2	18		CT écrit - 100%	CT - 100%
	Droit de l'Union européenne	2	15		CT écrit - 100%	CT - 100%
UE 8	Techniques de traitement des données					
	Analyse de données	2		15	CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report
	Informatique de gestion	2	3	18	CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report
UE 9	Outils de gestion 2					
	Marketing	2	15	6	CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report
	Techniques de communication	2	6	12	CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report
UE 10	Anglais - Techniques de négociation	2		24	CT écrit - 100%	CT - 100%
UE 11	Professionalisation 2					
	Environnements professionnels (2)	3	2	21		
	Projets tutorés (1)	3	6	37,5	CT - dossier 100%	CT 100% report
	Logiciels graphiques	2		12	CT - dossier 100%	CT 100% report
UE 12	Stage	6		60		
	Activités sportives, IAE Junior Conseil, Orchestre UT 1 Capitole					
Total semestre 2		30	84	205,5	Bonifications	Bonifications report

Total annuel		195	342
Total annuel par étudiant (3)		195	209,25
Total annuel par étudiant en alternance (4) (5)		180	186

366

(2) Les étudiants hors alternance devront réaliser des études approfondies dans le domaine du Sport, que ce soit dans le secteur public, privé ou fédéral dans le cadre d'un tutorat pédagogique. Les projets d'études seront proposés par les partenaires de la formation IMOS.

(3) Le nombre d'heures par étudiant doit tenir compte des modalités particulières au titre du suivi des projets tutorés et du suivi des stages. 75 HTD (sur 2 semestres) sont dédiées aux projets tutorés, ce qui correspond à 1,25 HTD par étudiant (hypothèse de 60 étudiants). Pour les stages, 1HTD est dédiée par étudiant. Ce qui fait: $342 - 75 - 60 \times 1,25 + 1 = 209,25$ HTD par

(4) Les étudiants en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) ne participent pas aux modules Environnements professionnels et Projets tutorés et ne partent pas en stage. Cela donne pour les cours: $194 - 2 - 6 - 6 = 180$ HCM

(5) Etudiants en alternance (apprentissage et professionnalisation). Aux 366 heures de cours, devront être ajoutées 30 heures d'examen, 35 heures de révision, 12h de réunion avec les maîtres d'apprentissage, soit au total 443 heures.

MASTER 2



**Master Droit, Économie, Gestion
mention Management
parcours-type Ingénierie et Management des Organisations Sportives
2ème année
année universitaire 2017-2018**

2ème année de MASTER IMOS Option Management du Sport

Semestre 3	Enseignements	Crédits	Volume horaire		Modalités d'évaluation	
			CM	TD	Séssloin Initiale	Séssion de rattrapage
UE 1	Environnement économique et juridique					
	Economie du sport	2	18		CT écrit - 100%	CT 50% - CC report
	Gouvernance des Institutions sportives	2	21		CT écrit - 100%	CT 50% - CC report
	Droit pénal des activités sportives	2	18		CT écrit - 100%	CT 50% - CC report
UE2	Management et sponsoring					
	Management des politiques publiques du sport	3	27	6	CT écrit - 100%	CT 50% - CC report
	Sponsoring	3	27		CT écrit - 100%	CT 50% - CC report
UE 3	Gestion des structures sportives					
	Stratégie et gestion financière internationale	3	27		CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report
	Simulation de gestion	3		25	CT - dossier 100%	CT - report
UE 4	Evénementiels sportifs					
	Organisation d'un événement sportif	3	27		CT écrit - 100%	CT 50% - CC report
	Contentieux des contrats sportifs	2	21		CT écrit - 100%	CT 50% - CC report
UE 5	Ressources humaines					
	Management des ressources humaines	2	10	6	CT écrit - 100%	CT 50% - CC report
	Droit du travail	2	12	3	CT écrit - 100%	CT 50% - CC report
UE 6	Commercialisation et diffusion des produits sportifs					
	Techniques de commercialisation	3	21	6	CT écrit - 100%	CT 50% - CC report
	Conception et évaluation de sites Web	3	12	15	CT écrit - 100%	CT 100% report
	Communication digitale	2	6	12	CT écrit - 100%	CT 100% report
UE 7	Professionnalisation					
	Expertises professionnelles	4	2	21	CT écrit - 100%	CT 100% report
	Conférences	3	22		CT écrit - 100%	CT 100% report
	Projets tutorés (1)	8	9	72	CT - dossier 100%	CT 100% report
	Activités sportives, IAE Junior Conseil, Orchestre UT 1 Capitole				Bonifications	Bonifications report
Total semestre 3		50	280	166		

(1) Les étudiants participent à des projets tutorés par groupe de 8 personnes et sont suivis toute l'année par deux enseignants. Il est prévu 6 groupes

Semestre 4	Enseignements	Crédits	Volume horaire		Modalités d'évaluation	
			CM	TD	Séssioin Initiale G2	Session de rattrapage
UE 8	Stage	10		50		
	Activités sportives, IAE Junior Conseil, Orchestre UT 1 Capitole				Bonifications	Bonifications report
Total semestre 4		10		50		

Total annuel	60	280	216
--------------	----	-----	-----

Total annuel par étudiant (2)	60	280	96,5
-------------------------------	----	-----	------

Total annuel par étudiant en alternance (3) (4)		247	73
---	--	-----	----

320

(2) Le nombre d'heures par étudiant doit tenir compte des modalités particulières au titre du suivi des projets tutorés et du suivi des stages. 72 HTD sont dédiées aux projets tutorés, ce qui correspond à 1,50 HTD par étudiant (sur la base de 48 étudiants). Pour les stages, 1HTD est dédiée par étudiant. Ce qui fait: $216 - 72 - 50 + 1,50 + 1 = 96,5$ HTD par étudiant.

(3) Les étudiants en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) ne participent pas à l'UE 6 et à l'UE 7. Cela donne pour les heures de cours: $280 - 2 - 22 - 9 = 247$ HCM Et pour les heures de TD: $216 - 21 - 72 - 50 = 73$ HTD

(4) Etudiants en alternance (apprentissage et professionnalisation). Ces étudiants ne suivent pas les UE 6 et 7. Aux 320 heures de cours, devront être ajoutées 20 heures d'examen (10 matières de 2 heures), 35 heures de révision, 12h de réunion avec les maîtres d'apprentissage et 20h de face à face, soit au total 407 heures.

Master Droit, Économie, Gestion
mention Management
parcours-type Management du sport et du tourisme
1ère année
année universitaire 2018-2019

Alternance

Semestre 1	Enseignements	Crédits	Volume horaire		Modalités d'évaluation	
			CM	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE 1	Droit du sport 1					
	Cadres institutionnels du sport	2	15		CT écrit - 100%	CT - 100%
	Droit de la responsabilité	2	15		CT écrit - 100%	CT - 100%
UE2	Outils de gestion					
	Analyse et Gestion financière	3	15	6	CT écrit - 100%	CT - 100%
	Contrôle de gestion	3	15	12	CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report 50%
UE 3	Gestion des équipements sportifs					
	Conception et programmation	3	15	12	CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report 50%
	Pilotage et évaluation des organisations	3	15	9	CT écrit - 100%	CT - 100%
UE 4	Management stratégique					
	Stratégie des organisations sportives	3	12	6	CT écrit - 100%	CT - 100%
UE 5	Anglais	2		21	CC - 100%	CC report - 100%
UE 6	Professionnalisation 1					
	Simulation de gestion	3		18	CT - dossier 100%	CT - report 100%
	Création de site Web	3	6	13,5	CT - dossier 100%	CT - report 100%
	Missions professionnelles	3			CT - dossier 100%	CT - report 100%
	Bonifications				Bonifications	Bonifications report
Total semestre 1		30	108	97,5		

Semestre 2	Enseignements	Crédits	Volume horaire		Modalités d'évaluation	
			CM	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE 7	Droit du sport 2					
	Droit commercial du sport	2	18		CT écrit - 100%	CT - 100%
	Droit fiscal	2	18		CT écrit - 100%	CT - 100%
	Droit de l'Union européenne	2	15		CT écrit - 100%	CT - 100%
UE 8	Techniques de traitement des données					
	Analyse de données	2		13,5	CC 100%	CC report 100%
	Informatique de gestion	2	4,5	16,5	CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report
UE 9	Outils de gestion 2					
	Marketing	2	15	6	CT écrit - 100%	CT - 100%
	Techniques de communication	2	6	12	CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report 50%
UE 10	Anglais - Techniques de négociation	2		21	CC - 100%	CC report - 100%
UE 11	Professionnalisation 2					
	Logiciels graphiques	2		12	CT - dossier 100%	CT 100% report
UE 12	Missions professionnelles	12	12		CT Rapport 100%	CT Rapport 100%
	Bonifications				Bonifications	Bonifications report
Total semestre 2		30	88,5	81		

Total annuel *	60	196,5	178,5
-----------------------	-----------	--------------	--------------

375

* Etudiants en contrat d'apprentissage : aux 375 heures de formation, devront être ajoutées 30 heures d'examen, au total 405 heures.

* réunion avec les maîtres d'apprentissage,

**Master Droit, Économie, Gestion
mention Management
parcours-type Management du sport
2ème année
année universitaire 2018/2019**

Alternance

Semestre 3	Enseignements	Crédits	Volume horaire		Modalités d'évaluation	
			CM	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE 1	Environnement économique et juridique					
	Economie du sport	2	18		CT écrit - 100%	CT 100%
	Gouvernance des institutions sportives	2	21		CT écrit - 100%	CT 100%
	Droit pénal des activités sportives	2	18		CT écrit - 100%	CT 100%
UE 2	Management et sponsoring					
	Management des politiques publiques du sport	3	27	6	CT écrit - 100%	CT 100%
	Sponsoring	3	27		CT écrit - 100%	CT 100%
UE 3	Gestion des structures sportives					
	Stratégie et gestion financière internationale	3	27		CT 50% - CC 50%	CT 50% - CC report
	Simulation de gestion	3		25	CT - dossier 100%	CT 100%
UE 4	Evénementiels sportifs					
	Organisation d'un événement sportif	3	27		CT écrit - 100%	CT 100%
	Contentieux des contrats sportifs	2	21		CT écrit - 100%	CT 100%
UE 5	Ressources humaines					
	Management des ressources humaines	2	10	6	CT écrit - 100%	CT 100%
	Droit du travail	2	12	3	CT écrit - 100%	CT 100%
UE 6	Commercialisation et diffusion des produits sportifs					
	Techniques de commercialisation	3	21	6	CT écrit - 100%	CT 100%
	Conception et évaluation de sites Web	3	9	15	CT écrit - 100%	CT 100%
	Communication digitale	2	6	12	CT écrit - 100%	CT 100%
	Bonifications				Bonifications	Bonifications report
Total semestre 3		35	244	73		

Semestre 4	Enseignements	Crédits	Volume horaire		Modalités d'évaluation	
			CM	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE 7	Missions professionnelles/Projet Création d'entreprise	25	12		CC - 100%	CC - report 100%
	Bonifications				Bonifications	Bonifications report
Total semestre 4		25				

Total annuel	60	256	73
---------------------	-----------	------------	-----------

329

* Etudiants en contrat d'apprentissage : aux 329 heures de cours, devront être ajoutées 20 heures d'examen (10 matières de 2 heures), 35 heures de révision et 20h de face à face, soit au total **404 heures**.